



VEILLE SANITAIRE SUR LA CHINE

SOMMAIRE

Cliquez sur le titre qui vous intéresse pour lire la brève :

SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS

[Des bananes des Philippines jugées non conformes à Shenzhen](#) – Signe du durcissement de la politique vis-à-vis des exportateurs frauduleux, une liste noire a été publiée

[Publication de la réglementation sur le contrôle des matériaux d'emballage en contact direct avec les produits alimentaires importés](#) – Cette nouvelle réglementation est en vigueur depuis le 10 avril 2016

[Des traces d'OGM découvertes dans des produits carnés namibiens](#) – Cette révélation compromet la signature du protocole sino namibien sur l'importation de viande bovine

[La CIQ de Nanjing publie les résultats d'une enquête sur les produits biologiques vendus via l'e-commerce](#) – De nombreux produits sont vendus sous label biologique sans avoir été agréés

[Changement de la réglementation concernant la vente en ligne de produits alimentaires importés](#) – Les importations de lait en poudre devraient être fortement impactées

[Des explications sur la liste des marchandises pouvant être importées par les plateformes d'e-commerce](#) – Précisions sur les poudres de lait infantile

ÉVOLUTIONS DU COMMERCE EXTÉRIEUR

[Les importations de lait UHT en hausse](#) – La suppression des quotas laitiers européens entraîne l'arrivée massive de laits importés

[L'entreprise hongkongaise Micronesia acquiert un château du Médoc](#) – Une nouvelle acquisition de château

[Beston global Food et Hondo Agricultural signent un accord afin de produire des plats préparés à base de viande de bœuf](#) – L'accord permet ainsi un important débouché pour les viandes du groupe australien

[Les prix des fruits importés en chute libre](#) – L'offre trop importante en serait la cause principale

[Le Brésil en passe de devenir le premier fournisseur de la Chine en viande bovine](#) – Les importations brésiliennes devraient dépasser celles australiennes dès cette année

[Legend Holdings crée une joint-venture et prend le contrôle du plus gros producteur australien de fruits de mer](#) – La production sera désormais principalement destinée au marché chinois

[Fermeture soudaine du site de vente en ligne Yummy77](#) – L'annonce a surpris les acteurs d'un secteur en plein essor

ACTIONS DE COOPÉRATION FRANCO-CHINOISES DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE – EVENEMENTS D'INTERET

GLOSSAIRE DES ACRONYMES UTILISES

SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS

Des bananes des Philippines jugées non conformes à Shenzhen – *Signe du durcissement de la politique vis-à-vis des exportateurs frauduleux, une liste noire a été publiée*

Le 25 mars, le CIQ de Shenzhen a détruit près de 35 tonnes de bananes en provenance des Philippines, représentant une valeur de 33000 USD. Ces bananes contenaient des teneurs trop élevées en carbendazime, un fongicide dont les résidus présents dans les produits alimentaires commercialisés en Chine ne doivent pas dépasser une teneur de 0,1 mg/kg. Les bananes en provenance des Philippines en contenaient le double. A la suite de cet incident, l'AQSIQ a publié une liste de 19 entreprises philippines qui ne sont plus autorisées à exporter leurs bananes en Chine.

Thématique : Fruits - inspection et quarantaine

Date : le 5 avril 2016

Source : <http://www.chinafruitportal.com>

Publication de la réglementation sur le contrôle des matériaux d'emballage en contact direct avec les produits alimentaires importés – *Cette nouvelle réglementation est en vigueur depuis le 10 avril 2016*

L'AQSIQ a récemment publié la réglementation concernant le contrôle des matériaux d'emballage en contact direct avec les produits alimentaires importés. La mise en application de cette nouvelle réglementation est effective depuis le 10 avril 2016. Les produits concernés sont des récipients, des ustensiles ou des vaisselles, en papier, bambou ou bois, métal, céramique, plastique, caoutchouc, fibre naturelle, fibre chimique, verre..., qui sont en contact direct avec les aliments ou les additifs alimentaires.

Un dépôt de dossier préalable pour les matériaux d'emballage en contact direct avec les produits alimentaires est désormais nécessaire. Le certificat délivré suite au dépôt de ce dossier est valable 3 ans. Les services du CIQ feront un contrôle par prélèvement à l'arrivée des marchandises au port chinois. En l'absence de ce certificat, un contrôle sur tous les lots de produits sera appliqué.

La nouvelle réglementation spécifie également des normes sanitaires sur les matériaux d'emballages alimentaires ainsi que les méthodes d'analyse.

Thématique : Emballage alimentaire - règlement

Date : le 7 avril 2016

Source : http://www.aqsiq.gov.cn/xxgk_13386/jlqg_12538/zjgg/2016/201604/t20160407_463981.htm

(site internet de l'AQSIQ)

Des traces d'OGM découvertes dans des produits carnés namubiens – *Cette révélation compromet la signature du protocole sino namibien sur l'importation de viande bovine*

En août 2015, la Chine et la Namibie ont signé un accord portant sur l'importation de viandes bovines namubiennes en Chine, une première pour un pays africain. Les entreprises namubiennes attendent aujourd'hui l'autorisation finale de l'AQSIQ afin de pouvoir exporter leurs viandes en Chine. Cependant, le processus pourrait prendre plus de temps que prévu, puisque *le Namibien* (premier quotidien de Namibie) a récemment révélé un scandale impliquant Meat Corporation of Namibia, le premier producteur de viande du pays. Certains de ses produits contiendraient du soja OGM et ce à l'insu des consommateurs. Peu après, le Ministère du Commerce chinois a relayé l'information sur son site officiel.

Thématique : Viande bovine – procédure d'agrément

Date : le 8 avril 2016

Source : <http://www.jiemian.com/article/602294.html>

La CIQ de Nanjing publie les résultats d'une enquête sur les produits biologiques vendus via l'e-commerce – *De nombreux produits sont vendus sous label biologique sans avoir été agréés*

La CIQ de Nanjing a récemment acheté des produits biologiques importés et commercialisés sur certaines plateformes d'e-commerce, telles qu'Amazon, Jingdong et Tmall. Le CIQ s'est ainsi rendu compte que certains produits estampillés « biologique » ne répondent pas aux normes chinoises en vigueur concernant les produits biologiques. En effet, pour commercialiser des produits biologiques en Chine, il est nécessaire d'obtenir une certification spécifique pour la Chine. Parmi les produits non conformes se trouvent notamment du lait en poudre, du miel, des alcools, des confitures et de l'huile d'olive.

Thématique : Produits biologiques importés – certification chinoise

Date : le 8 avril 2016

Source : http://www.cnca.gov.cn/xxgk/jgdt/201604/t20160406_50882.shtml

Changement de la réglementation concernant la vente en ligne de produits alimentaires importés – Les importations de lait en poudre devraient être fortement impactées

Le 7 avril, les autorités chinoises ont publié une liste des marchandises pouvant être importées par les plateformes d'e-commerce. A partir du 8 avril, seuls ces produits sont autorisés à être commercialisés sur les sites de vente en ligne. Ils sont de plus assujettis aux taxes douanières, à la TVA et à la taxe à la consommation (le cas échéant). Plus de 1 000 laits en poudre figurent sur cette liste. La commercialisation de lait en poudre non agréée par la Chine est donc désormais interdite sur internet. Selon certains experts chinois, ceci devrait considérablement impacter le marché des produits laitiers et provoquer une baisse sensible des importations de lait en poudre.

Thématique : Lait en poudre – e-commerce

Date : le 10 avril 2016

Source : <http://www.yicai.com/news/5001334.html>

Des explications sur la liste des marchandises pouvant être importées par les plateformes d'e-commerce – Précisions sur les poudres de lait infantile

Le 13 avril, le Ministère des Finances chinois a publié des explications sur la liste des marchandises pouvant être importées par les plateformes de e-commerce concernant notamment les poudres de lait infantile.

Etant donné que la version finale de la réglementation sur l'enregistrement de formule pour les poudres de lait infantile n'est pas encore promulguée, le certificat d'enregistrement de la formule n'est, pour le moment, pas obligatoire pour les poudres de lait infantile importées via la vente en ligne transfrontalière.

A partir du 1^{er} janvier 2018, toute poudre de lait infantile en vente sur le marché chinois, y compris celles importées et celles en vente sur les plateformes de e-commerce, devront tout d'abord acquérir le certificat d'enregistrement de leur formule. La liste des produits disposant de certificat d'enregistrement sera publiée sur le site internet de la CFDA.

Thématique : Lait en poudre – e-commerce

Date : le 13 avril 2016

Source : http://gss.mof.gov.cn/zhengwuxinxi/zhengcejiedu/201604/t20160413_1948854.html

(site internet du Ministère des Finances chinois)

ÉVOLUTIONS DU COMMERCE EXTÉRIEUR

Les importations de lait UHT en hausse – La suppression des quotas laitiers européens entraîne l'arrivée massive de laits importés

Les laits UHT importés continuent à prendre des parts de marché en Chine. Selon les données publiées par le CIQ de Tianjin, 5485 tonnes de lait UHT ont transité via Tianjin durant le premier trimestre 2016 (33% de croissance par rapport à 2014), représentant plus de 4,3 millions USD (22% de croissance par rapport à 2014).

Les principaux pays fournisseurs sont l'Allemagne, la Pologne, l'Italie, la Nouvelle-Zélande et l'Australie. Il est à noter que de plus en plus de plateformes d'e-commerce et de supermarchés distribuent du lait importé.

Thématique : Produits laitiers – importations

Date : le 5 avril 2016

Source : http://www.hesitan.com/nnyw_xjxm/2016-04-05/174166.shtml

L'entreprise hongkongaise Micronesia acquiert un château du Médoc – Une nouvelle acquisition de château

En mars 2016, l'entreprise hongkongaise Micronesia Holding a fait l'acquisition du Château Rousseau de Sipian qui produit un cru bourgeois célèbre du Médoc. A l'annonce de la transaction, dont le montant n'a pas été révélé, Micronesia Holding a assuré ne pas vouloir changer les méthodes de travail et les équipes en place afin que la qualité des vins reste identique.

Thématique : Vin – acquisition en France

Date : le 6 avril 2016

Source : <http://www.winesinfo.com/html/2016/4/3-65049.html>

Beston global Food et Hondo Agricultural signent un accord afin de produire des plats préparés à base de viande de bœuf – L'accord permet ainsi un important débouché pour les viandes du groupe australien

L'entreprise australienne Beston Global Food et l'entreprise chinoise Hondo Agricultural ont signé un accord de coopération afin de transformer et commercialiser des plats préparés en Chine.

A partir des recettes et du savoir-faire de Beston Global Food, Hondo Agricultural transformera la viande congelée australienne et la commercialisera sous la marque Yarra Valley (marque appartenant à Beston Global Food). Hondo

espère pouvoir commercialiser 20 000 tonnes annuelles de produits Yarra Valley d'ici deux ans.

Thématique : Viande de boeuf – Coopération sino-australienne

Date : le 6 avril 2016

Source : http://www.acbnewsonline.com.au/html/2016/companynews_0406/16316.html

Les prix des fruits importés en chute libre – *L'offre trop importante en serait la cause principale*

La compétition est aujourd'hui intense sur le marché des fruits en Chine. L'augmentation rapide des importations de fruits étrangers entraîne actuellement un différentiel entre l'offre et la demande conduisant donc à une chute des prix. Le prix des avocats a ainsi chuté de 198 RMB/kg à 40 RMB/kg en quelques semaines. Les kiwis italiens se vendent aujourd'hui entre 32 et 40 RMB/kg.

A l'inverse, l'augmentation des prix se poursuit pour les fruits chinois haut de gamme. Les consommateurs chinois sont en effet prêts à payer le prix fort pour des produits les plus frais possible. Les cerises de Dalian coûtent par exemple 208 RMB le kilo sur certaines plateformes d'e-commerce.

Thématique : Fruits – importations

Date : le 7 avril 2016

Source : http://gzdaily.dayoo.com/html/2016-04/07/content_3167851.htm

Le Brésil en passe de devenir le premier fournisseur de la Chine en viande bovine – *Les importations brésiliennes devraient dépasser celles australiennes dès cette année*

Australia Meat Group a récemment publié un rapport sur le marché des viandes bovines importées et les perspectives pour 2016. Malgré son rang de 3^{ème} producteur mondial, la production chinoise n'arrive pas à suivre l'augmentation de la consommation de viande (ceci expliquant le différentiel de plus en plus important entre l'offre et la demande). Australia Meat Group estime ainsi la production chinoise de viande bovine à 6,6 millions de tonnes en 2014, tandis que la consommation intérieure était de 7,9 millions de tonnes. L'Australie est pour l'instant le premier fournisseur de la Chine mais la levée de l'embargo sur la viande bovine brésilienne en 2015 a entraîné une augmentation très rapide des importations de bœuf brésilien, à tel point que le Brésil devrait devenir le premier fournisseur de la Chine en viande bovine dès 2016.

Thématique : Viande de boeuf - importations

Date : le 7 avril 2016

Source : <http://www.cnfood.cn/n/2016/0407/83165.html>

Legend Holdings crée une joint-venture et prend le contrôle du plus gros producteur australien de fruits de mer – *La production sera désormais principalement destinée au marché chinois*

En créant une joint-venture avec le groupe Kailis, le conglomérat géant Legend Holdings (société mère de Lenovo) vient de devenir actionnaire majoritaire de la nouvelle société KB Food (ayant pour filiales KB Seafoods, Kailis Bros et National Fisheries). L'entreprise Kailis Bros est le plus grand producteur de fruits de mer en Australie et exporte notamment vers les marchés asiatiques. Le groupe Kailis estime que cette transaction est une bonne occasion pour les entreprises australiennes de vendre sur le marché chinois. Le marché des fruits de mer est estimé stratégique par Legend Holding.

Thématique : Fruits de mer – investissements

Date : le 7 avril 2016

Source : http://epaper.jinghua.cn/html/2016-04/07/content_292975.htm

Fermeture soudaine du site de vente en ligne Yummy77 – *L'annonce a surpris les acteurs d'un secteur en plein essor*

L'entreprise d'e-commerce Yummy77, créée en 2013 et spécialisée dans la vente de produits alimentaires frais dans le Sud-Est de la Chine a été déclarée insolvable le 7 avril et a cessé toutes ses activités. En effet, celle-ci n'était plus en mesure de payer ses employés. Selon le CEO de Yummy77, des désaccords entre les deux principaux actionnaires seraient à l'origine du défaut. Cette annonce a surpris les acteurs d'un secteur en plein développement et dans lequel Yummy77 faisait figure de start-up à fort potentiel. En mai 2014, Amazon y avait investi 20 millions USD devenant ainsi un actionnaire minoritaire du groupe.

Thématique : E-commerce - faillite

Date : le 8 avril 2016

Source : <http://www.chinafruitportal.com>

ACTIONS DE COOPÉRATION FRANCO-CHINOISES DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE – EVENEMENTS D'INTERET

GLOSSAIRE DES ACRONYMES UTILISES

AQSIQ	General Administration Of Quality Supervision, Inspection And Quarantine
CIQ	China Inspection and Quarantine Bureau
CFDA	China Food and Drug Administration
OGM	Organisme Génétiquement Modifié
RMB	CNY, Chinese Yuan (devise chinoise)
TVA	Taxe à Valeur Ajoutée
UHT	Ultra Haute Température
USD	United States Dollar

Pour toute question ou suggestion relative à cette veille, nous vous remercions d'adresser un courriel à : pekin@businessfrance.fr

Vous souhaitez être abonné à cette veille, nous vous remercions d'adresser un courriel à : reglementaire-agro@businessfrance.fr

Rédacteurs : Yue Huang – Agrotech bureau de Pékin
Emmanuel Brotte – Prospecteur agrotech bureau de Pékin
Ying LI – Chargée de développement – réglementaire
Laure Elsaesser - Conseiller export agrotech bureau de Pékin
Hélène Hovasse – Chef de pôle agrotech Chine
Sandrine Barrou - Chef de projet informations réglementaires Asie (hors ASEAN) – Océanie – TOM

Contact à FranceAgrimer : **Véronique Looten** - Chef du Pôle Animation Export - FranceAgriMer

© 2016 – Business France

© 2016 – Business France

Toute reproduction, représentation ou diffusion, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, sur quelque support que ce soit, papier ou électronique, effectuée sans l'autorisation écrite expresse de Business France, est interdite et constitue un délit de contrefaçon sanctionné par les articles L. 335-2 et L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Clause de non-responsabilité

Business France ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication dans un but autre que celui qui est le sien, à savoir informer et non délivrer des conseils personnalisés. Les coordonnées (nom des organismes, adresses, téléphones, télécopies et adresses électroniques) indiquées ainsi que les informations et données contenues dans ce document ont été vérifiées avec le plus grand soin. Toutefois, Business France ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable d'éventuels changements.